Rapport d'observation

Conférence-débat: Restitution des biens culturels africains

Organisé par ESMA: Etudiants de Panthéon Sorbonne pour les mondes africains le 27 février 2019

Objectifs et attentes

Cette conférence était pour nous l'occasion d'entrer en contact avec des catégories d'acteurs que nous avions peu étudié jusqu'alors ; à savoir les artistes, par le biais de l'invité Fodé Sylla et les représentants de la diaspora africaine, par Louis-Georges Tin. C'était également l'occasion d'approfondir la connaissance que nous avions du point de vue de Corinne Hershkovitch, juriste et actrice majeure dans la controverse sur laquelle nous travaillions. Nous nous attendions à une plus grosse divergence des points de vue entre les trois acteurs. Il était en effet surprenant d'observer que les trois acteurs étaient tous "favorables" à la restitution des biens culturels même si leurs arguments étaient nuancés les uns par rapport aux autres.
L'échange auquel nous avons assisté étant destiné à un public profane donc peu informé du contenu de la controverse, nous ne nous attendions pas à ce que les informations divulguées pas les intervenants soient extrêmement précises techniquement. Les données qu'ils partagent, notamment les informations juridiques sont donc assez approximatives.

Compte rendu (retranscription)

Liste des intervenants:

1) **Louis-Georges TIN**

- Universitaire français agrégé de lettres modernes, Louis-Georges Tin est reconnu pour sa lutte contre le racisme.

- Il a été président du Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) de 2011 à 2018. Il s'agit d'une fédération d'associations françaises dont le but est de défendre les populations noires de France contre les discriminations dont elles sont victimes.

- C'est également par l'écriture que le professeur de lettres lutte et sensibilise le public au racisme ou encore à l'esclavage. Il est notamment l'auteur d' « Esclavage et réparations. Comment faire face aux crimes de l'histoire… »

🔸 C’est donc dans la continuité de ses engagements que Louis-Georges Tin par l’intermédiaire du CRAN a milité pour la restitution des œuvres d’art aux pays africains. En effet, dès 2013 le Cran dont il est alors le président, lance une campagne durant laquelle sont publiées plusieurs tribunes appelant à la restitution du patrimoine africain. Cette campagne a été présentée au niveau de l’UNESCO et du Conseil des droits de l’homme de l’ONU. Il a donc joué un rôle clé dans les demandes de restitutions de nombreux pays comme le Bénin 🇧🇯 ou encore la Côte d’Ivoire 🇨🇮.

🔸 Il est aujourd’hui Premier ministre de L’Etat de la Diaspora proclamé en juillet dernier lors du sommet de l’Union Africaine par Paul Kagamé.

2) Corinne HERSHKOVITCH

🔸 Avocate au barreau de Paris depuis 1992 et spécialiste en droit des œuvres d’art. Elle traite des dossiers de restitution et des contentieux liés aux exportations d’œuvres d’art et au patrimoine culturel.

🔸 Depuis vingt-cinq ans, Corinne Hershkovitch travaille dans les tribunaux et les écoles pour la restitution de ces œuvres artistiques et pour que la France reconnaisse son passé d’expropriation coloniale. Elle s’est également chargée de nombreux dossiers de restitution des biens juifs spoliés par les nazis pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

🔸 Également Membre de l'Association Art et Droit, de l'IBA (Association internationale du barreau) et de l'UIA (Union Internationale des Avocats). Elle intervient régulièrement à l'Institut National du Patrimoine, à la London School of Economics et lors des conférences sur ces sujets.

🔸 Pionnière, et engagée en faveur de la restitution des œuvres spoliées. Elle coécrit avec Didier Rykner (journaliste et historien de l’Art français), un ouvrage intitulé La restitution des œuvres d'art - Solutions et impasses, Hazan en 2011.

3) Fodé SYLLA -

🔸 Mohamed Yaraguilé Sylla, dit Fodé Sylla, est co-fondateur de l’association l’Art(sans)frique, qui œuvre à la promotion et la diffusion des cultures africaines. Collaborant avec des artistes et des institutions culturelles, il met en place des projets qui interrogent les liens entre traditions et modernités.

🔸 Franco-Ivoirien 🇫🇷🇨🇮 , engagé en faveur de la restitution du patrimoine africain, il prépare le retour des œuvres de Côte d’Ivoire en développant des projets de sensibilisation aux enjeux muséaux et à la lutte contre le pillage des biens culturels.

🔸 Artisan contemporain, il pratique également le bogolan (argile sur tissu) et développe des ateliers de transmission de ce savoir-faire.

🌍 L’Art(sans)frique

🔸 Fondée en 2014 par Fodé Sylla et Zoé Noël, l’association l’Art(sans)frique est un opérateur culturel basé entre Abidjan et Paris. Elle produit et promeut des projets et des artistes qui proposent des articulations innovantes entre traditions et modernités.

🔸 L’Art(sans)frique a imaginé et développe avec le Musée des Civilisations de Côte d’Ivoire et la Fondation TAPA, le projet La Collection Fantôme, en réponse au pillage subi par ce musée en

2011. Pensée sous la forme d'une re-collection en actes, La Collection Fantôme propose de faire imaginaire à partir de l'absence des objets disparus. Les personnes mobilisées (artistes, écoles, institutions culturelles) travaillent sur les thématiques de la préservation des biens culturels, du rôle du musée ou encore sur la symbolique des œuvres perdues et leur rapport au sacré. Chaque proposition vient enrichir une archéologie nouvelle, constituée comme un catalogue des possibles qui viendrait enrichir l'histoire de cette collection en témoignant des blancs dans lesquels elle s'inscrit.

🔸 En 2019, l'Art(sans)frique est également engagée auprès du performeur Zora Snake dans le développement de son projet Les séquelles de la Colonisation, et travaille également avec les artistes Amaël Mavoungou, Nadège Ametogbe ou Yakomin.

Pour en savoir plus : 👉 www.lartsansfrique.com

Présentation : retour historique

Restituer c'est l'action action de rendre un objet (provisoirement ou pas)

Epoque de la Deuxième Guerre Mondiale
Des collection privées nazis furent conquises, la plus grosse étant celle du n°2 du régime.
Nouvelle réflexions pour lutter contre trafic des bien culturels.

En Afrique
Les échanges commerciaux sont peu équitables: les intermédiaires s'enrichissent grâce aux écarts de prix de départ et prix de revente ou captation.
Dossiers de demandes par les pays africains qui ont été déposés depuis les Indépendances

Questions

Au moment de ces captations est-ce que le droit français est obsolète?

Corinne H :
Le droit de la guerre a fortement évolué. La convention de la Haye 1907 interdit le pillage sur les vainqueurs. Avant cela les pillages étaient légaux.
1954 : nouvelle convention de la Haye sur le droit de la guerre

La création de l'UNESCO a permis une réflexion sur la lutte de trafics illicites mais la principe de rétroactivité demeure un obstacle au retour des bien culturels.
1970: Convention de l'UNESCO prévoit une non rétroactivité.
De plus la France ne signe cette convention qu'en 1997.
La France a très tôt pensé à la protection de son patrimoine culturel
Dès 1566 ont été élaborés principes du patrimoine: inaliénabilité (aliénation du patrimoine) et imprescriptibilité (Etat peut revendiquer oeuvres).

domaine public de l'Etat

Tout ce qui est inscrit dans collection nationale est considéré comme un statut de trésor national donc les 2 principes s'appliquent. Ces principes ont permis la conservation du patrimoine mais on peut imaginer d'autres solutions.

Est ce que le transfert de bien culturel à oeuvre d'art créée lien entre l'artiste et pays de réception?

Fodé Sylla:

L'oeuvre d'art n'appartient pas complètement à l'artiste : sa signification sociale est construite par le regard de l'autre.Certains objet font partie de la mémoire de la communauté pour les masques africains (fosse vitale).

Est ce que les dirigeants africains peuvent s'opposer à l'Etat français au travers de la Cour internationale?

Corinne H:

Président Macron a déclaré que 25 objets seront restitués définitivement. alors qu'à Ouagadougou il ne s'engageait pas à restituer définitivement.

En France le droit interne interdit la restitution définitive.

Le rapport Felwin Sarr propose concrètement la restitution de certains objets ex: accords bilatéraux mis en place pour négocier le retour des objets .

Même si la Cour Internationale est saisie elle ne pourrait pas se prononcer sur cet engagement.

Est ce que les citoyens locaux se sentent concernés? et les artistes?

Fodé Sylla: Peu de personnes qui s'intéressent aux objets patrimoniaux en Côte d'Ivoire parce que pendant 400 ans on a expliqué que ces objets ne valaient rien, qu'ils étaient laids, qu'il faut s'en débarrasser. Ce poids de la colonisation a été intériorisé a tel point que très peu de personnes sont au courant de cette question là.

Lorsque le rapport Felwin Sarr a été publié tout de suite à Abidjan des choses se sont mises en place exemple: directrice du musée des civilisations a été invitée au journal du 20h (NTI) → la question a été entendue par des millions de gens.

Rendre objets équivaut à rendre la dignité.

L'envie de récupérer des objets témoigne aussi d'une envie de construire un avenir commun avec la France pour être en mesure de raconter soit même son histoire.

Dans les musées la valeur esthétique est mise en valeur mais sa valeur originelle a été oubliée. Ivoiriens ont envie de se réapproprier la mémoire.

Quelles solutions avez-vous imaginées pour sensibiliser les populations?

Art sans frique travaille avec diaspora
collection fantôme : projet part d'une absence pour imaginer ce qui n'existe plus depuis le que le musée a été pillé à Abidjan.
Privilégient phase pédagogique

Points de vue des opposants à la restitution et réponse des intervenants

1) *"La restitution est une un danger pour la conservation des oeuvres car les moyens alloués à leur conservation est dérisoire."*
   ex : Bénin 0,14% du budget alloué à la culture

Réponse Corinne H
Question de la conservation est très utilisée par les opposants à une restitution.
Or est incontestable que la conservation par les musées est très efficace en France.
Evidemment en Afrique des évolutions sont possibles selon les normes africaines qui ne sont pas les mêmes qu'en France Iil ne faut pas se conduire en donneurs de leçons il faut être ouvert.

Réponse Fodé Sylla
Les Africains perçoivent le musée comme un symbole colonial. Très peu de gens y vont = c'est pour les touristes. Quand on veut voir un masque on va là où le masque est : tu m'es pas obligé de payer. Il n'est pas séparé de la communauté et mis sous vitrine. Les conservateurs sont des civils. Question qu'il faut poser aux population: selon vous comment on devrait appeler les lieux d'exposition des objets?

2) Doit on restituer toutes les oeuvres? que dire à ceux qui ont peur que les collections soient vidées?

Réponse Fodé Sylla
En Côte d'Ivoire la crainte n'existe pas car le sujet n'intéresse pas. Le musées des civilisations a été réhabilité. Les conservateurs cherchent à se réapproprier les musées et les réformer. Ils ne pensent pas pouvoir récupérer toutes les oeuvres (notamment celle détenues par les collectionneurs privés).

Réponse Corinne H
Plus tôt un instaure un dialogue équilibré plus on a des chance de partager des savoirs et des patrimoines qui permettent de se connaître mieux. Voit cette question comme une opportunité pour dialoguer sur l'histoire et mémoire. Il ya suffisamment d'oeuvres crées pour que les musées se vident. Solution: que des oeuvres occidentales soient aussi échangées des deux côtés.

A Louis-Georges Tin: *Comment avez vous milité pour restitution ?*

Louis Georges Tin

Au travers d'une campagne médiatique sur les réparations notamment sur restitution à partir du 10 décembre 2013 (date symbolique car journées des Droit de l'Homme et de la mort du dernier roi libre du Bénin). Préparation d"un coup médiatique : visite Quai Branly avec journalistes (musée était déjà au courant par une fuite).

Le groupe se voit refuser l'accès mais il peut finalement entrer car LGT menace de dénoncer comportements racistes aux médias.

La campagne comporte 4 ou 5 tribunes dans le monde signés par monarques africains,des députés français.

A saisi le conseil Droits de l'Homme de l'ONU, l'UNESCO.

Hollande a saisi affaire;

Pour convaincre, il faut mettre en avant devant Macron que ne pas rendre objets ne fera que renforcer image de colonisateur et voleur alors que la France veut rayonner à l'international et développer échanges commerciaux

Quelles solution imagine votre gouvernement pour accentuer la pression et avoir des résultats?

350 millions de personnes dans diaspora africaine

questions intéressent des gens en chine, inde etc

Rois ont qualité pour faire démarches juridiques parce qu'ils sont les héritiers du droit de la propriété des objets qui étaient volés. Il est donc primordial de les sensibiliser et qu'ils agissent. Il faut également mobiliser la société civile pour que les dirigeants soient eux même interpellés. Il y a eu un colloque à l'Assemblée Nationale autour de cette question. Présidente de l'Assemblée Nationale s'est engagée à traiter cette question. Parti Socialiste proposition loi restitution il y a peu.

La restitution n'est-elle qu'une première étape vers la réparation?

La restitution n'est qu'un volet parmi tous les dossiers de la réparation.

ex: restitution de l'argent (pour Haïti vers une justice globale)

Pourquoi Macron souhaite-t-il la restitution?

Louis Georges Tin :

Pour améliorer les échanges économiques et donner une meilleure image pour la France.

Quelles restitutions il y a-t-il eu?

Corinne H : Des lois pour chaque restitution jusqu'à maintenant ou dons. Le rapport Felwin Sarr propose des exceptions pour aliénabilité pour la France et les anciennes colonies.

Quels liens entre la restitution d'aujourd'hui avec spoliation juive qui a eu lieu pendant la Deuxième Guerre Mondiale?

Corinne H:

Il est utile de créer un socle commun avec l'histoire de la spoliation juive parce que le problème posé n'est pas très éloigné : il s'agit de connaître l'histoire des objets. Les récits

plaqués par les occidentaux ne sont pas nécessairement en accord avec l'histoire racontée en Afrique. Recherche de provenance n'existe pas en France (pas de formation en France alors qu'elle existe en Allemagne et aux US.)

Prescription n'est-il pas un frein pour restitution?

Louis - Georges TIN

On peut faire avec : une solution existe (le recel) déjà et n'a pas été évoquée par Felwinn Sarr = le commission scientifique nationales des collection qui a été créé pour les têtes maori pour ne pas avoir à aller devant le Parlement. Créé par une sénatrice. Quels sont les critères? on examine la provenance. ils sont aliénés et peuvent donc être déclassés. Il n'a pas été entendu par le rapport Felwin Sarr..

Corinne H

Le problème c'est que le pillage n'était pas un vol donc difficile de recourir au recel.

Commission a un fonctionnement compliqué aujourd'hui: ça aurait pu être une solution mais Felwin Sarr préfère exception.

Aspect cultuel comment il peut être utilisé en faveur de la restitution?

Fodé S: parfois des oeuvres sont exposées alors que le culte d'origine interdit l'exposition et donne de faux renseignements par rapport à l'environnement d'origine ex: Quai Branly

Conclusion

Les invités étaient tous favorable à l'idée de restitution mais n'en avaient pas nécessairement la même conception. Plusieurs noeuds de controverse que nous avions identifiés au cours de nos recherches sont ressortis au cours de ce débat. Cet échange a approfondi notre connaissance du sujet et de la diversité des points de vue autour de la restitution.

- **Sens de la restitution**

Plusieurs aspects relatifs au ses de la restitution ont été abordés.

Fodé Sylla souligne la nécessité de restituer comme une **manière de réparer les préjudices** qui ont été faits à l'Afrique pendant la colonisation. Par cela, il voit en la réparation une occasion pour les populations africaines de déconstruire les préjudices faits aux objets culturels en Afrique: se les réapproprier est une occasion de les **revaloriser socialement** et d'attiser la curiosité des populations locales peu intéressées par la question du patrimoine. La restitution induirait par la même occasion une **réappropriation de l'histoire et de la mémoire** de ces objets qui jusque là était exclusivement raconté par les occidentaux. Fodé Sylla voit aussi l'acte de réparation comme une manière de renouer le contact diplomatique entre la France et les pays africains.

Pour Louis-Georges Tin, la restitution n'est qu'une étape dans les **réparation des préjudices faits aux pays africains pendant l'époque coloniale**. De son point de vue, les populations des anciens pays colonisateurs ont encore une faute à payer vis-à-vis dans anciens pays colonisés.

Corinne Hershkovitch évoque la restitution comme une **occasion d'améliorer les dispositifs juridiques** encadrant les différentes restitutions qui empêchent la restitution définitive.

Les causes de la restitution ont été rapidement évoquées. Pour Louis-Georges Tin, le Président français est en faveur de la restitution dans le but de **redorer l'image de la France.** L'idéal serait pour lui de pouvoir **dynamiser les échanges commerciau**x entre les différents territoires et d'aller au delà des échanges culturels.

- **Statut et valeur des biens culturels**

La valeur des biens culturels a été largement évoquée pendant cet échange.

La valeur symbolique des objets en question est indéniable, comme le soulignent tous les invités. Historiquement, comme le rappelle Corinne Hershkovitch, la spoliation des biens culturels était monnaie courante au cours des guerres interétatiques. Par cet acte, on cristallisait la suprématie d'un pays sur un autre.

Aujourd'hui récupérer ces objets redonnerait un regain de "dignité" aux populations locales selon Fodé Sylla. La signification initiale des objets a été oubliée dans la représentation qui en est faite dans les musées occidentaux. Les musées français décrivent en priorité l'aspect esthétique et oublient selon lui, la valeur spirituelle de l'objet en question.

- **Conservation du patrimoine**

Comme le souligne Corinne Hershkovitch,la préoccupation pour la conservation du patrimoine est un élément qui dessert généralement la cause de la restitution. Les pays africains sont critiqués pour leur incapacité à conserver les oeuvres dans les musées. Pour autant, tous les invités s'accordent à dire que ce n'est pas un argument recevable (tout comme l'indique le rapport Sarr-Savoy). Ils jugent cet argument condescendant "donneur de leçon" selon Corinne H. Les modes de conservation des oeuvres culturelles n'est pas le même en France qu'en Afrique et pour que la restitution soit faite dans le respect des cultures, il faut que les pays occidentaux acceptent cela. Fodé Sylla voit dans le processus de restitution une opportunité pour repenser de nouvelles méthodes de conservation qui seraient plus en accord avec la culture de chaque pays récepteur afin que le musée ne seraient pas perçues comme un symbole néocolonialiste. En Afrique, les objets culturels en question n'étaient pas exposés publiquement dans des musées mais ils étaient tout de même exposés par d'autres biais (dans des maisons privées).

- **Scénarios de la restitution**

Les modalités de la restitution ont cristallisé le plus de divergences de point de vue. Le recours au recel (duquel nous n'avions jusqu'alors pas entendu parler) a été évoqué par Louis-Georges Tin comme un scénario potentiel qui n'apparaît pas dans le rapport Felwin Sarr. Corinne Hershkovitch en parle plutôt comme un moyen qui ne serait pas réalisable d'un point de vue juridique.

Louis-Georges voit la médiatisation et l'interpellation de la population civile, les dirigeants, les monarques comme une première étape incontournable pour restituer les biens culturels.